



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

Digne-les-Bains, le 15/06/2020

Réaménagement du site du Point Sublime / Couloir de Samson à Rougon
- site classé des Gorges du Verdon

Olivier JACOB, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, et Bernard CLAP, président du Parc naturel régional du Verdon, se félicitent de la décision du Ministère de la transition écologique et solidaire, en date du 10 juin 2020, d'autoriser le projet de réaménagement des sites contigus du Point Sublime et du Couloir de Samson, situés sur le territoire de la commune de Rougon.

Sites majeurs des gorges du Verdon en termes d'attrait et de fréquentation, le Point Sublime et le Couloir Samson, comme beaucoup d'infrastructures aménagées de longue date « au fil de l'eau », nécessitent aujourd'hui des travaux de requalification globale et de mise en cohérence avec les nouvelles politiques d'accueil et de mobilité, notamment en matière de régulation de la circulation, de stationnement, d'accueil du public et des Personnes à mobilité réduite (PMR).

Le Point Sublime, point de vue spectaculaire sur l'entaille des Gorges au niveau du Couloir Samson, ne dispose actuellement que d'une aire de stationnement sommaire et rapidement saturée en période de forte fréquentation touristique.

Le projet de réaménagement prévoit le déplacement en contrebas de la zone actuelle de stationnement, qui sera végétalisée. La nouvelle aire, d'une capacité d'accueil de 70 véhicules sera arborée. Un giratoire franchissable sera aménagé par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, et le petit bâtiment actuel démoli.

Une maison de site d'une superficie de 100m² comprenant un espace d'accueil, ainsi qu'un espace sanitaire, sera créée au démarrage du sentier d'accès au belvédère. Bordures, accotements et trottoirs seront retraités en harmonie avec l'ensemble.

Le chemin de liaison entre l'aire de stationnement et la maison d'accueil, d'une largeur de deux mètres et d'une pente inférieure à 4%, avec deux aires de repos, sera accessible aux PMR.

Inspiré des sentiers muletiers, le chemin d'accès au belvédère sera soutenu par endroits par des murets de pierre sèche, et son tracé a été pensé pour minimiser les terrassements. Le belvédère actuel sera démolé et entièrement requalifié (nouvelle disposition et gardes corps métal), et accueillera une maquette du site.

Le Couloir Samson verra quant à lui la création de nouvelles dessertes et d'une aire de stationnement permettant d'accueillir sur des espaces dissociés près de 75 véhicules individuels et environ 25 véhicules pour les professionnels des sports d'eau vive. L'accès à cette aire et le demi-tour seront rendus possibles par la création d'un petit carrefour. L'actuelle route du couloir sera fermée en haute saison en contrebas du parking.

Le stationnement sur ces deux sites sera payant de façon à permettre une rotation plus rapide des véhicules et à générer des recettes pour gérer et entretenir le site. Cette limitation du stationnement s'accompagnera sur le site du Point Sublime d'une amélioration de l'offre de transports en commun, avec un renforcement de l'offre d'autocars sur la ligne régionale Riez-Castellane.

Ces travaux sont aussi indispensables pour préserver ce site naturel emblématique des Gorges du Verdon et les enjeux naturalistes sont, de ce fait, au cœur du projet. L'évaluation des incidences Natura 2000 a conclu à une incidence faible sur les habitats et les espèces, et a confirmé que la réalisation d'un sentier structurant l'accès des visiteurs au belvédère permettra de favoriser la cicatrisation du réseau de sentes et de limiter fortement le piétinement des habitats d'intérêt communautaire (habitat de genêt de Villars et habitat de pelouse calcicole) dont l'état de conservation sur site devrait ainsi progresser.

Les travaux permettront ainsi d'améliorer considérablement le fonctionnement du site, sa préservation et les conditions d'accueil en saison. Ils participeront de ce fait au projet Grand Site et à l'objectif de labellisation, à terme, des Gorges du Verdon en tant que Grand Site de France.

Le chantier démarrera à l'automne prochain et s'étalera jusqu'en juin 2021.

Les travaux seront portés par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence pour la partie routière et le Parc du Verdon pour le reste de l'aménagement. Le coût total d'aménagement du site s'élève à environ 2 millions d'euros.

Le préfet et le président du Parc tiennent à souligner la qualité de ce projet qui permettra de valoriser pleinement le site du Point Sublime / Couloir Samson, et saluent le travail mené par le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, la commune de Rougon, les services du Parc naturel régional du Verdon et les services de l'État.

Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex